



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.28  
14 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Vingt et unième session  
Buenos Aires, 6-14 décembre 2004**

**Point 6 de l'ordre du jour  
Mise au point et transfert de technologies**

**MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2004, établi par la Présidente du GETT (FCCC/SBSTA/2004/INF.17), et a approuvé le projet de programme de travail du GETT pour 2005 tel qu'il est reproduit en annexe audit rapport. Il a félicité M<sup>me</sup> Margaret Martin (Canada), Présidente du GETT, et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, pour leur excellente contribution à la conduite des travaux du Groupe et à la bonne exécution de son programme de travail pour 2004. Il a salué l'élection de M. Kishan Kumarsingh à la Présidence et de M. Bernard Mazijn (Belgique) à la vice-présidence du GETT pour 2005, et a souhaité la bienvenue aux experts désignés par les Parties pour siéger au Groupe en 2005-2006 (la liste des experts est reproduite en annexe aux présentes conclusions).
2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'aide fournie par les Parties, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les autres

organisations internationales pertinentes, ainsi que par l'Initiative technologie et climat (ITC) et le secteur privé, appui qui a permis la bonne mise en œuvre du programme de travail du GETT pour 2004. Il a encouragé les Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) et ces organisations à continuer de soutenir le GETT lors de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2005.

3. Le SBSTA a également pris note avec satisfaction de la tenue de la réunion sur les conditions propices au transfert de technologies, qui avait été organisée par des organisations non gouvernementales des secteurs commercial et industriel en collaboration avec le GETT et le secrétariat, comme l'avait préconisé le SBSTA à ses dix-huitième et vingtième sessions. Cette réunion a eu lieu le 13 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine).

4. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport établi par le secrétariat au sujet des conclusions de l'atelier sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, tenu du 27 au 29 septembre 2004 à Montréal (Canada) (FCCC/SBSTA/2004/11). Il a estimé que cet atelier avait servi utilement de lieu d'élargissement des connaissances sur le rôle et les intérêts des gouvernements et du secteur privé ainsi que sur les possibilités offertes par les formules de financement traditionnelles et les solutions novatrices pour ce qui est de la mise au point et du transfert de technologies dans le cadre du processus de la Convention et hors de ce cadre. Il a relevé aussi que le GETT poursuivrait ses travaux dans ce domaine, comme indiqué dans son programme de travail pour 2005.

5. Le SBSTA a relevé également, en s'en félicitant, l'appui fourni par le Gouvernement canadien en tant que pays hôte de cet atelier ainsi que la contribution financière du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, du Gouvernement finlandais, de la Commission européenne et de l'ITC.

6. Le SBSTA s'est félicité du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Les évaluations des besoins technologiques dans le domaine des changements climatiques), qui avait été élaboré par le PNUD en coopération avec l'ITC. Il a encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) qui entreprennent des évaluations des besoins technologiques de se servir de ce manuel pour évaluer leurs besoins technologiques, selon qu'il convient. Il a encouragé aussi le PNUD, le PNUE et

l'ITC à continuer d'aider les Parties non visées à l'annexe I à réaliser des évaluations des besoins technologiques en leur fournissant une assistance technique et une aide dans le domaine de la formation.

7. Le SBSTA a pris note du document du secrétariat FCCC/SBSTA/2004/10, qui renseignait sur les ressources nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du centre FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et a pris acte de la contribution utile de ce centre, qui aidait les Parties à avoir accès à l'information technologique pertinente. Eu égard à l'importance de cette activité, il a conclu que les fonds nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement de TT:CLEAR dans la logique des résultats de l'enquête dont il avait fait l'objet et des recommandations du GETT (FCCC/SBSTA/2004/INF.17) devraient être fournis de manière plus sûre et plus continue.

8. Le SBSTA a prié le GETT de continuer de se pencher sur les questions liées à la diffusion et au transfert de technologies énergétiques plus évoluées, plus propres, plus efficaces, plus abordables et plus économiques, y compris les technologies relatives aux combustibles fossiles et aux sources d'énergie renouvelables, en tenant compte des conclusions des évaluations des besoins technologiques.

9. Le SBSTA a prié le GETT de prendre en considération, lors de l'établissement du cadre général du guide pratique indiqué dans son programme de travail pour 2005, des éléments relatifs à des partenariats publics et/ou privés utiles au renforcement de la mise en œuvre de l'article 4.5 aux fins de la mise au point et du transfert de technologies dans le cadre de la Convention.

10. Le SBSTA a prié aussi le GETT de prévoir éventuellement, dans son programme de travail pour 2006:

a) De continuer d'examiner les questions liées à la mise au point de technologies endogènes;

b) De continuer de définir et de cerner les questions entourant le transfert des technologies détenues par le secteur public ou celles relevant du domaine public, en tenant compte du document informel que le GETT élaborera sur la question;

c) De continuer d'étudier les moyens de renforcer les capacités des centres de technologies propres dans les pays en développement.

11. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve des ressources disponibles:

a) De continuer d'épauler le GETT lors de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2005 tel qu'il est décrit dans l'annexe du document FCCC/SBSTA/2004/INF.17;

b) D'élaborer un rapport de synthèse en se fondant sur l'analyse préliminaire des évaluations des besoins technologiques qu'établirait le PNUD, comme prévu au programme de travail du GETT pour 2005, et sur les besoins technologiques déterminés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales, et de le communiquer au SBSTA pour qu'il l'examine à sa vingt-quatrième session (mai 2006);

c) D'organiser une réunion spéciale du GETT à l'occasion du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux changements climatiques, qui doit se tenir à la fin du mois de juin 2005, comme demandé par le SBSTA à sa vingtième session;

d) D'établir un document technique sur les applications des technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux changements climatiques pour examen par le SBSTA à sa vingt-quatrième session, en se fondant sur les conclusions du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, qui doit se tenir en 2005, et sur le cadre général du document technique qui doit être élaboré à la huitième réunion du GETT.

12. Le SBSTA a noté que, conformément à la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif a donné aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des présentes conclusions. Il a relevé qu'aucune dotation financière n'avait été prévue au budget de base de 2004-2005 pour gérer et améliorer le centre TT:CLEAR (par. 7 ci-dessus), tenir une réunion spéciale du GETT (par. 11 c) ci-dessus), organiser le séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation (programme de travail du GETT pour 2005) ou pour organiser l'atelier sur les solutions permettant de clore les comptes relatifs aux projets tirés des évaluations des besoins technologiques (programme de travail du GETT

pour 2005), et qu'il ne pourra être donné suite à ces conclusions que sous réserve de disposer de fonds supplémentaires.

13. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa dixième session un projet de décision sur ce sujet (FCCC/SBSTA/2004/L.28/Add.1).

**Annexe**

**MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES  
POUR 2005-2006**

Afrique

M<sup>me</sup> Muriel Dube

M. William Kojo Agyemang-Bonsu \*

M. Nagmeldin Goutbi El Hassan \*

Asie et Pacifique

M. Vute Wangwacharakul

M. Kok Kee Chow \*

M. Hussein Badarin \*

Amérique latine et Caraïbes

M. Rawleston Moore \*

M. Osvaldo Girardin \*

M./M<sup>me</sup> (sera désigné(e) par le GRULAC) \*

Petits États insulaires en développement

M. Kishan Kumarsingh \*

Parties visées à l'annexe I

M<sup>me</sup> Renata Cybulska-Witkiewicz

M. Taka Hiraishi

M. Thomas Verheye

M. Bernard Mazijn \*

M. Elmer Holt\*

M<sup>me</sup> Margaret E. Martin \*

M. Alessandro Lanza \*

-----

---

\* Membres désignés pour 2005-2006. Le mandat des autres membres expirera à la fin de 2005.